

Le visa de tourisme est habituellement valide trois mois à partir de la date de délivrance et de 30 à 60 jours à compter de la date d'entrée en Chine. Il est possible d'organiser un séjour plus long si on se procure le visa à Hong Kong. On peut aussi demander une prolongation de la période de validité du visa en s'adressant à un bureau du ministère de la Sécurité publique (*Public Security Bureau*) ou à un agent du Service des voyages internationaux de la Chine. Les voyageurs détenteurs d'un visa « L » n'ont pas le droit de travailler en Chine. Il est possible de faire remplacer un visa de tourisme par un visa de travail en Chine continentale, mais les démarches peuvent être très difficiles.

Le visa d'affaires et le visa de travail

Pour faire des affaires en Chine, il vous faut un visa « F », pour lequel vous devez présenter une invitation officielle émanant d'un homologue chinois ou des autorités chinoises concernées. Pour travailler en Chine, le visa « Z » est obligatoire. Pour l'obtenir, vous devez présenter, en plus d'une lettre d'invitation, un permis de travail du ministère chinois du Travail et de la Sécurité sociale (*Ministry of Labour and Social Security*) ou du Bureau d'État responsable des experts étrangers (*State Bureau of Foreign Experts*). Voir la section Vivre en Chine.

Si vous souhaitez avoir la possibilité d'entrer plusieurs fois en Chine ou que vous comptez y séjourner plus de six mois, vous devrez aussi produire un certificat de santé. À l'issue de ces démarches, vous recevrez un « visa de résident étranger » (sous la forme d'un petit livret vert), qui constitue votre document d'identité officiel ainsi qu'une preuve de votre droit de résider et de travailler en Chine.

Le visa de transit

À moins que votre vol de correspondance ne décolle dans les 24 heures suivant votre arrivée et que vous ne quittiez pas la zone de l'aéroport pendant le transit, vous devrez vous procurer un visa « G » pour transiter par la Chine. Pour cela, vous devez présenter une preuve que vous continuez votre voyage, par exemple un visa pour un autre pays ou le billet d'un vol de correspondance à destination d'un autre pays. En général, le visa de transit est valide 10 jours.

Le visa d'études

Les étudiants doivent présenter un Formulaire de demande pour étudiants étrangers, qui leur sera remis par la Commission nationale de l'Éducation (*State Education Commission*) de la Chine, ou un avis d'admission dans une université ou un collège qui porte le sceau de la Commission. Les détenteurs d'un visa d'études (visa « X ») n'ont pas le droit de travailler en Chine et ils doivent en